

Réglementation du sens de circulation rue des Carmélites

Publication du 27 octobre 2009 :

Mise en place d'un nouveau sens giratoire de circulation sur les rues des Carmélites, du Moulin et de l'Eglise afin de sécuriser l'accès des enfants à la nouvelle école.

Publication du 9 juillet 2010 :

Suite à la mise en place d'un sens giratoire de circulation sur les rues des Carmélites, du Moulin et de l'Eglise et afin de résoudre une difficulté de circulation d'engins agricoles de gabarit exceptionnel, le maire de Bréançon a pris en date du 16 juin 2010 **un arrêté permanent modifiant ponctuellement le sens de circulation rue des Carmélites** lors du passage de ces engins.

Cette modification ponctuelle se fait dans un cadre très strict afin de garantir la sécurité des usagers de cette rue.